LES DIFFERENTS CONSEILS

108h hors élèves : 60h DAP + 18h formation + 6h conseils d'école + 24h conseil de cycle / des maîtres / projets / rencontres parents

RÔLE ET OBJECTIFS	LES PERSONNES CONCERNÉES	FRÉQUENCE
LE CONSEIL D'ECOLE		
– Voter le *règlement de l'école* – établir un *projet de semaine scolaire* – adopter le *projet d'école* – émettre des *avis* et des *suggestions* sur la vie de l'école – donner son avis sur l'*utilisation des locaux scolaires* – être informé du principe de *choix des manuels, des matériels*, de l'organisation du *DAP*, de l'organisation des *rencontres parents/enseignants.*	– Le *directeur* préside – Les *enseignants + remplaçants* – Un membre du *RASED* – Les *représentants élus des parents* (égal au nombre de classe) – Le *maire* ou son représentant – Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (*DDEN*) – *L'IEN*	*Une fois par trimestre* en dehors des heures de présence des élèves. *6h* (3 x 2h) 1er conseil dans les 3 premières semaines d'école
LE CONSEIL DES MAÎTRES		
– Donner son avis sur l'*organisation du service* et sur tous les *problèmes de la vie de l'école* – Rédige et régule le *projet d'école* – Fixe le *calendrier des évaluations* – Gère et régule l'*organisation des différents moments pédagogiques* (décloisonnement, fêtes, réunions..) + choix *manuels* – Étudie les situations d'*élèves en difficulté* et organise l'*aide personnalisée.*	L'équipe pédagogique : – Le *directeur* préside – Tous les *enseignants* dont le *ZIL* (remplaçant) affecté à l'école – Les membres du *RASED*	*Au moins une fois par trimestre* et à chaque fois que cela est nécessaire → *5 à 6 par an* En dehors des heures de présence des élèves.
LE CONSEIL DE CYCLES		
– Faire le point sur la *progression des élèves* dans l'acquisition des compétences définies pour ce cycle – Formuler les propositions quant au *passage d'un cycle* à l'autre ou au maintien dans un cycle – *Adaptation du projet d'école* aux besoins du *cycle* – Élaborer le *projet pédagogique de cycle* – Mettre les *programmations* en place – Examiner la situation des élèves : *PPRE, livret scolaire, dispositif ASH* – Choisir les *modalités d'intervention auprès d'élèves*	– *L'équipe du cycle*(pour les écoles de moins de 3 ou 4 classes, tous les enseignants) – Le *directeur*	*18 heures par an* hors des heures de classe, pas obligatoire (appartient aux 24h en dehors des temps de présence)

LE CONSEIL DES ELEVES (non obligatoire)		
Classe coopérative : – Faire vivre des ***situations d'échanges*** et de ***régulations démocratiques*** – Faire des ***propositions*** pour la vie de l'école – Réguler les ***conflits*** – Gérer les ***projets***.	– Les ***élèves élus*** comme représentant de leur classe ou ***tous les élèves*** de la casse – Le ou les ***enseignants***.	Généralement ***une fois par semaine ou par quinzaine***

*Lorsqu'une école comporte moins de trois classes, l'IEN regroupe des équipes de plusieurs écoles selon un découpage qu'il a adopté.

LES ÉQUIPES

La ***loi d'orientation de 1989*** a instauré la 27ème heure de service hebdomadaire pour organiser des ***réunions d'équipe.***

- ***Équipe pédagogique ou équipe d'école*** : ensemble des personnels intervenants auprès des élèves de l'école : directeurs, enseignants, remplaçants, RASED, ATSEM, intervenants territoriaux.
- ***Équipe de cycle :*** les enseignants de l'école intervenants dans le cycle, RASED, directeur.
- ***Équipe éducative*** : lieu de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève en difficultés avérées ou en intégration scolaire. C'est l'ensemble des personnels de l'éducation nationale qui concerne l'élève, le responsable légal de l'élève, les personnes intervenant hors l'école (CMPP, ...). C'est un groupe de travail, non une instance de décisions. Elle se réunit chaque trimestre ou plus souvent si besoin.